

## BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 MARS 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 04/03/2020 au 04/05/2021

Début de séance : 18h15

Secrétaire de séance : Doriane LEXTRAIT

Présents : 21

Procurations : 2

Votants : 23

**DÉLIBÉRATION n°2021-03-02/42 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE (CAPCA) ET LA COMMUNE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE FIXANT LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE »**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve la convention financière ci-annexée entre la CAPCA et la commune de La Voulte sur Rhône, concernée par le transfert de la compétence « eau potable »;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention conclue avec la commune de la Voulte sur Rhône.

**DÉLIBÉRATION n°2021-03-02/43 : APPROBATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR L'OBTENTION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARDÈCHE ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE POUR DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS HYDRAULIQUES DES RÉSERVOIRS DE LA CAPCA DESSERVIS PAR LE SIOP EN PÉRIODE D'ÉTIAGE AFIN DE LUTTER CONTRE LA PROBLÉMATIQUE DE PRÉCIPITATION DU CALCAIRE**

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Valide la réalisation des travaux et le suivi d'analyse liés à la problématique calcaire tels que présentés ;
- Approuve les dossiers de demandes de financements pour cette opération auprès de l'État pour l'obtention de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021, du Conseil Départemental de l'Ardèche et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Sollicite Monsieur le Préfet de l'Ardèche, pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution pour un montant de travaux estimé à 98 500 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche, pour l'obtention de l'aide financière la plus favorable et selon les modalités d'attribution pour ces travaux estimés à 98 500 € H.T. ;
- Sollicite Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour l'obtention d'une subvention selon les modalités d'attribution pour un montant de Travaux estimé à 98 500 € H.T. ;
- Précise qu'il sera fait mention dans les pièces du cahier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable.

**DÉLIBÉRATION n°2021-03-02/44 : ACQUISITION FONCIÈRE AU MOULINON À SAINT-SAUVEUR-DE-MONTAGUT / CHAUDRONNERIE ORGERIT**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- **Approuve** le compromis de vente, annexé à la présente délibération, concernant le lot n°2 de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune	Section et n°	Adresse ou lieu-dit	Zonage urbanisme	Surface totale	Surface cédée	Propriétaire
Saint Sauveur de Montagut	AK 229 (lot n°2)	Moulinon	U	308 m <sup>2</sup>	308 m <sup>2</sup>	Chaudronnerie Orgerit

- **Approuve** la prise en charge par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche des frais d'acquisition (impôts, contributions et autres charges auxquels l'immeuble est assujetti ainsi que les frais de notaire).
- **Autorise** le Président à signer ledit compromis de vente.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au compte 2132 du budget bâtiments industriels 2021.

**DÉLIBÉRATION n°2021-03-02/45 : PARTICIPATION À LA COMMUNAUTÉ D'UTILISATEURS MIXEUR DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, par 23 pour, 0 contre et 0 abstention :**

- Approuve le déploiement de la suite Mixeur comme outil pour le SPPEH Centre Ardèche pour un montant de 1 500 € la première année puis 2 500 € par an,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe avec Hespul,
- Autorise Monsieur le Président, à signer tout autre document se référant à ce dossier

Fin de séance : 18h30